SEMINAIRE DE FORMATION AVEC LES CDS DES ZONES DE PRODUCTION DU CAFE ET DU CACAO

DU 19 AU 21 Février 2014 à l'hôtel la Grâce de **DALOA**

RAPPORT DE SYNTHESE DES TRAVAUX

- Du mercredi 19 au vendredi 21 février 2014, s'est tenu à l'hôtel la Grâce de Daloa, un séminaire de formation à l'attention des membres du corps préfectoral des zones de production du café et du cacao sur le thème ***« Quelles missions pour les Comités Départementaux de Suivi (CDS) dans le cadre de la commercialisation intérieure du café- cacao ? »***
- Etaient présents à ce séminaire Monsieur Koffi Koffi Kan Innocent, Directeur des Ressources Humaines de l'Administration du Territoire, représentant le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, quatorze (14) Préfets de région, cinquante trois (53) Préfets de Département, deux (02) représentants du Ministère de l'Agriculture, trois (03) membres du Conseil d'Administration du Conseil du Café-Cacao, Madame Massandjé TOURE-LITSE Directeur Général du Conseil du café-cacao et son adjoint chargé de la production Monsieur N'GUESSAN Edouard, Monsieur Bamba Ismaël Directeur des Opérations Techniques, six (06) juristes, quatre (04) communicateurs ainsi que les Délégués Régionaux du Conseil du Café-Cacao.
- Le président du comité d'organisation Maître TRAORE Souleymane prenant la parole a situé le contexte, les objectifs et les résultats attendus par ledit séminaire.
- Ouvrant la série des allocutions**,** Monsieur VAMARA Coulibaly, 4ème Adjoint au maire de la commune de Daloa a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les organisateurs pour le choix porté sur sa commune.

- A sa suite, Monsieur Koffi Koffi Kan, représentant du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité a fait un tour d'horizon du système de commercialisation du binôme Café-Cacao avant de situer le contexte et indiquer les résultats attendus.

- Madame Massandjé TOURE-LITSE, Directeur Général du Conseil du Café-Cacao, avant son mot d'ouverture a adressé ses remerciements à tous les participants à ce séminaire. Elle a rappelé le contexte de la création des CDS et de leur difficulté de fonctionnement avant d'inviter les différents acteurs à s'approprier le nouvel arrêté interministériel N°409/MINAGRI/MEMIS /MCAPPME du 04 novembre 2013.

- L'objectif principal de ce séminaire est de permettre aux CDS d'avoir une bonne connaissance des procédures de suivi de commercialisation intérieure du café et du cacao.

De façon spécifique, il s'agit pour les participants de :

- Maîtriser le contenu de l'arrêté interministériel N°409/MINAGRI/MEMIS /MCAPPME du 04 novembre 2013.

- Améliorer la collaboration entre les CDS et les agents de terrain du Conseil du Café-Cacao.

Ce séminaire s'est déroulé autour de quatre thèmes, suivis d'échanges.

I- LA REFORME DE LA FILIERE CAFE-CACAO

Dans ce chapitre, Monsieur N'GUESSAN Edouard, Directeur Général Adjoint chargé de la production a présenté les points ci-après :

- La situation et le contexte de la réforme ;
- Les principes directeurs de la réforme.
- Les axes stratégiques majeurs de la commercialisation intérieure notamment la fixation d'un prix minimum garanti bord champ, et l'amélioration de la qualité.

Il a évoqué également les questions liées à la durabilité et à l'amélioration des conditions de vie des producteurs à travers le programme 2QC (Qualité, Quantité et Croissance) et le FIMR (Fonds d'Investissement en Milieu Rural).

A la suite de l'intervention du Directeur Général Adjoint, ont suivi des échanges portant sur les préoccupations suivantes :

- Le cadre réglementaire régissant les sociétés coopératives ;
- Le système de commercialisation extérieure ;
- L'agrément et l'identification des opérateurs ;
- Les projets financés à travers le FIMR ;
- La lutte contre la fuite des produits vers les pays limitrophes ;
- Les rapports entre les CDS et les Délégations régionales.

II- BILAN DES ACTIVITES DES CDS DEPUIS LEUR CREATION JUSQU'A CE JOUR

Monsieur Brou Kouamé Préfet de la région du Haut-Sassandra, Préfet du Département de Daloa a fait le bilan des activités des CDS depuis leur création jusqu'à ce jour. Il a procédé à un bref rappel du contexte dans lequel les Comités Départementaux de Suivi ont été institués et les missions assignées auxdits Comités depuis l'an 2000 jusqu'à la signature de l'arrêté interministériel N°409/MINAGRI/MEMIS/MCAPPME du 04 novembre 2013».

Dans un constat général, les CDS ont assuré une mission de veille, de contrôle et de sensibilisation des opérateurs de la commercialisation intérieure du café cacao.
Ainsi, il a rappelé que le corps préfectoral a toujours été aux cotés des structures de gestion de la filière café cacao pour les accompagner dans leurs missions de régulation et de développement.

Ensuite, Monsieur le Préfet a insisté sur les difficultés rencontrées par les CDS dans l'exercice de leurs missions, tenant pour l'essentiel à un déficit de communication et de collaboration franche avec les agents assermentés du Conseil du Café-Cacao.
Sur ce point, les conflits de compétence ont été relevés eu égard au fait que les CDS et les agents assermentés du Conseil du Café-Cacao ont des missions et prérogatives similaires dans le cadre du suivi des activités de commercialisation intérieure.

Enfin, Monsieur le Préfet a émis le vœu que le Conseil du Café-Cacao leur accorde un appui logistique pour mener à bien leurs missions.

La deuxième journée du séminaire a été marquée par les interventions du Directeur des Opérations Techniques et du responsable du Service juridique du Conseil du Café-Cacao.

III- LA GESTION DE LA COMMERCIALISATION INTERIEURE DU CAFE-CACAO

Sous ce chapitre, M.BAMBA Ismaël, Directeur des Opérations Techniques s'est appesanti sur les points suivants :

- Le contexte ;
- Les objectifs de la réforme ;
- La stratégie de la traçabilité et d'amélioration de la qualité ;
- La contribution des autorités ;
- Les résultats ;
- Les difficultés ;
- Les perspectives.

La stratégie élaborée par la Direction des Opérations Techniques vise à atteindre des objectifs précis. Cette stratégie est axée sur :

- La mise en place d'un dispositif de traçabilité ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi et de gestion des opérations de commercialisation ;
- l'appui aux producteurs et aux autres opérateurs de la filière.

M. BAMBA Ismaël a insisté sur l'importance de l'implication des autorités préfectorales dans la sensibilisation des opérateurs, l'organisation de la commercialisation intérieure ainsi que la répression des infractions à la réglementation en vigueur.

Les résultats atteints à ce jour ont été présentés, et une mention spéciale a été faite de la nette amélioration de la qualité du cacao d'origine Côte d'Ivoire.

Le Directeur des Opérations Techniques a conclu son exposé par la présentation des difficultés auxquelles le Conseil du Café-Cacao est confronté dans le suivi des activités de commercialisation intérieure du café-cacao.

Pour l'essentiel, il s'agit :

- Du non respect des zones d'achat par certains opérateurs ;
- Du manque ou l'insuffisance de la collaboration avec certains membres des CDS ;
- De la persistance des tracasseries routières et du racket des opérateurs ;
- De la fuite des produits vers les pays frontaliers.

Sur ce dernier point, Monsieur Fadi OUATTARA, Préfet de la Région de l'Indénié Duablin, Préfet du Département d'Abengourou a été invité à partager son expérience de la lutte contre la fuite des produits menée dans sa région.

IV- MISSIONS DES CDS DANS LE CADRE DE LA COMMERCIALISATION INTERIEURE DU CAFE-CACAO

Abordant ce point, Maître TRAORE Souleymane responsable du service juridique du Conseil du Café-Cacao a situé le contexte de l'intervention des CDS dans le suivi de la commercialisation intérieure du café-cacao de la libéralisation jusqu'à ce jour.

Dans sa communication, il a présenté les textes régissant l'intervention des CDS et des agents assermentés dans le suivi de la commercialisation intérieure.

A cet effet, il a passé en revue :

- L'Ordonnance n°2011-481 du 28 décembre 2011 fixant les règles relatives à la commercialisation du café et cacao et à la régulation de la filière Café-Cacao ;
- Le Décret 2012-1008 du 17 Octobre 2012 fixant les modalités de commercialisation du café-cacao ;
- l'arrêté interministériel n° 409/MINAGRI/MEMIS/MCAPPME du 04 novembre 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Comités Départementaux de Suivi des activités de la Filière-Café-Cacao, en abrégé «CDS »
- A la lecture des textes, il a décliné les misions et les attributions des agents assermentés et des CDS.

Pour conclure, il a expliqué le contenu des attributions de chaque acteur.

V- RECOMMANDATIONS

Il ressort de ces différentes interventions, les recommandations suivantes :

- L'instauration d'une franche collaboration entre les Délégations Régionales du Conseil du Café-Cacao et les CDS ;
- L'élaboration d'un plan d'actions annuel par les CDS ;
- L'octroi de moyens pour le fonctionnement efficient des CDS ;
- L'instauration d'un cadre d'échanges périodique entre le Conseil du Café-Cacao et les Préfets des zones de production;
- L'appui du Conseil du Café-Cacao aux producteurs par la prise en charge des coûts des prestations des géomètres dans la délimitation des parcelles ;

- La consultation des CDS dans les projets et programmes financés par le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) ;

- La proposition des aménagements éventuels en cas de difficultés rencontrées lors de l'application de l'arrêté ;

- L'implication active des Préfets des zones frontalières dans la lutte contre la fuite du Café et du Cacao.

Fait à Daloa, le 21 Février 2014

Le Séminaire